



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

*Seul le texte prononcé fait foi*

**7ème session du Conseil des droits de l'homme**

## **Examen Périodique Universel Bosnie-Herzégovine**

Déclaration de la Suisse

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des  
Nations Unies et des autres organisations internationales à  
Genève

Genève, le 17 février 2010

## Déclaration • EPU Bosnie-Herzégovine

Monsieur le Président,

Nous saluons la participation de la Bosnie-Herzégovine à cet EPU et la remercions pour son rapport national. Nous allons concentrer nos observations sur les questions de discrimination, de liberté d'expression et de traitement du passé.

(1) Aujourd'hui, en Bosnie-Herzégovine, plusieurs groupes et individus sont victimes de divers types de discrimination. A ce titre, la Suisse recommande aux autorités :

- De procéder sans tarder et efficacement à la mise en œuvre de la loi contre la discrimination adoptée en 2009.
- Qu'en vue des prochaines élections générales et suite au récent verdict de la Cour européenne des droits de l'homme, tout citoyen, sans distinction d'appartenance ethnique, puisse se présenter à la Chambre haute du parlement et à la présidence de l'Etat.
- De renforcer la promotion et la protection des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels des personnes rentrées dans leurs régions d'origine, s'y trouvant maintenant en minorité.
- De garantir à tous une protection efficace contre toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, de condamner publiquement tout acte de violence lié à ce type de discrimination et de poursuivre les auteurs de tels actes.

Sur le plan des droits civils et politiques, nous notons que ceux-ci sont globalement respectés.

- (2) Cependant, la Suisse recommande aux autorités de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la liberté d'expression, de promouvoir la diversité des opinions et d'empêcher toute interférence avec la liberté de la presse et donc, entre autres, d'enquêter systématiquement sur toutes les agressions ou menaces envers les journalistes et de traduire en justice les responsables de tels actes.

Enfin, aux yeux de la Suisse, un futur stable et prospère du pays - comme des pays voisins - passe par un traitement approprié du passé.

- (3) La Suisse recommande donc à la Bosnie-Herzégovine de procéder à une mise en œuvre plus rapide et efficace de la Stratégie nationale relative aux crimes de guerre ainsi qu'à l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale en matière de justice transitionnelle.

Nous vous remercions, Monsieur le Président.